



divorce par consentement mutuel et résidence principale

Par **liam77**, le **12/06/2020** à **16:03**

Bonjour,

Nous souhaitons avec mon épouse divorcer. Nous avons une résidence principale et nous sommes mariés sous la communauté.

Quelle est la procédure la plus simple si nous sommes d'accord sur tout?

merci

Bonne journée

Liam

Par **youris**, le **12/06/2020** à **17:45**

bonjour,

si vous êtes vraiment d'accord sur toutes les conséquences du divorce, la meilleure solution est le divorce par consentement mutuel.

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567>

un des problèmes, c'est la liquidation du régime matrimonial et dans votre cas, qu'allez-vous faire de votre résidence principale, avez-vous encore un crédit à rembourser ?

Salutations